

**English**  
italien    español  
srpski    português  
العربية    Deutsch

[www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca)
[Concernant le CRM](#)
[Contact](#)
[Devenez membre](#)
[Magasin en ligne](#)

Le 29 mars 2012
Libye un an après

## Mohamed Merah en Israël : questions sans réponse

par Gilles Munier



- Accueil
- Articles Récents
- États-Unis
- Canada
- Amérique latine & Caraïbe
- Europe
- Afrique subsaharienne
- Russie et CEI
- Moyen Orient
- Océanie
- Asie



Mondialisation.ca, Le 27 mars 2012  
france-irak-actualite.com

 [Envoyer cet article à un\(e\) ami\(e\)](#)  
 [Imprimer cet article](#)

0

↑  
submit  
↓

117

9

Digg +

reddit

•

f Share

Tweet

N'entre pas en Israël qui veut ! Mohamed Merah, alors âgé de 22 ans, y est allé, sans problème. Incroyable, mais vrai. En effet, un « officier supérieur américain » en poste à Kandahar – Afghanistan- où Merah a été arrêté en novembre 2010, a révélé au quotidien Le Monde (1) que des tampons d'entrée en Israël, en Syrie, en Irak et en Jordanie figurent sur son passeport. De source policière « très bien renseignée », le site israélien francophone JSSNews, précise qu'il a atterri à l'aéroport Ben Gourion de Tel-Aviv où, après des « contrôles de sécurité d'intensité normale, il a reçu un visa de tourisme dans l'État Juif pour une période de 3 mois » (2). Questions : comment Mohamed Merah a-t-il pu passer les contrôles israéliens ? Q'allait-il faire en Israël, où il ne serait resté que « quelques jours » (3)? Comment, ensuite, a-t-il pu entrer en Syrie avec un visa israélien sur son passeport ?

### Interrogatoires abusifs

A moins d'être reconnu comme étant de religion juive, il faut savoir que les visas de tourisme israéliens ne sont délivrés aux Français qu'après avoir subi un interrogatoire serré aux aéroports de départ ou d'arrivée. A Roissy, des agents du Mossad, suspicieux, interrogent longuement les voyageurs, parfois pendant près d'une heure. Porter un nom musulman est rédhibitoire. Les militants de la cause palestinienne ou des droits de l'homme sont, la plupart du temps, refoulés ! Les policiers demandent la raison du voyage en Israël, qui l'on y connaît : noms et adresses. A la question : « transportez-vous des armes, un couteau, de la drogue ? », le moindre tremblement dans la voix est noté. Des passagers ont droit au contrôle de leurs boîtes à mails, et à des questions sur leurs contacts. D'autres doivent justifier de virements bancaires. Au moindre soupçon, l'entrée peut être refusée. A l'arrivée à Tel-Aviv, rebelote... et gare si une réponse diffère un tant soit peu de celle faite à l'aéroport de départ.

Après la frontière, suivant l'intérêt que porte le Mossad au touriste, un visiteur voyageant seul doit s'attendre à être suivi, à subir des contrôles inopinés, à avoir ses bagages discrètement fouillés à son hôtel. Certains militants pro palestiniens que l'on a laissés entrer volontairement, se sont retrouvés avec de la drogue ou une arme dans leur valise. Pour eux, le marché est le suivant : collaborer ou être incarcéré.

Selon Bernard Squarcini, chef de la DCRI (ex DST), Mohamed Merah a été brièvement interpellé à Jérusalem, « porteur d'un canif », puis relâché (4).

Arrêté quelques mois plus tard en Afghanistan pour « infraction au code de la route », il sera renvoyé en France après une dizaine de jours passés dans une prison américaine. Il figurait depuis sur la « no-fly list » étasunienne. En 2011, Merah s'entraînera au Pakistan, dans la zone tribale du Waziristan, repaire d'apprentis djihadistes... et d'espions.

### Mystérieux visas

[Archives](#)  
[Index des Auteurs](#)

 [Ce qu'est le RSS](#)

**Visitez notre site web**  
  
**GlobalResearchTV**  
**GRTV**  
GLOBAL RESEARCH TV

De nombreux pays arabes refusent l'entrée aux visiteurs ayant un visa israélien sur leurs passeports. C'est le cas de la Syrie et du Liban. La Jordanie et l'Égypte qui entretiennent des relations diplomatiques avec Israël les acceptent, l'Irak aussi depuis 2003, mais sans le reconnaître. Après son séjour en Israël, Mohamed Merah pouvait se rendre en Jordanie, par le pont Allenby qui enjambe le Jourdain, et peut être ensuite en Irak, mais en Syrie certainement pas. Il lui aurait fallu passer par Chypre et avoir un passeport arabe, ce qui n'était pas le cas. Sur ce point, les déclarations de l'« officier supérieur américain » et de Bernard Squarcini ne tiennent pas bien la route. D'autres pistes sont à suivre, moins convenues.

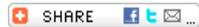
(1) Mohamed Merah, un membre actif de la mouvance djihadiste internationale (Le Monde – 23/3/12)  
[http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/22/mohamed-merah-un-membre-actif-de-la-mouvance-djihadiste-internationale\\_1674086\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/22/mohamed-merah-un-membre-actif-de-la-mouvance-djihadiste-internationale_1674086_3224.html)

(2) Mohamed Merah a-t-il voulu se faire exploser en Israël ? (JSS news - 25/3/12)  
<http://jssnews.com/2012/03/22/mohamed-merah-a-t-il-voulu-se-faire-exploser-en-israel/>

(3) idem

(4) Bernard Squarcini : « Nous ne pouvions pas aller plus vite ». Interview (Le Monde – 23/3/12)  
[http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/23/toulouse-les-revelations-du-patron-du-enseignement\\_1674664\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/23/toulouse-les-revelations-du-patron-du-enseignement_1674664_3224.html)

*Articles de Gilles Munier publiés par  
Mondialisation.ca*



---

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de recherche sur la mondialisation.

[Pour devenir membre du Centre de recherche sur la mondialisation](#)

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission d'envoyer la version intégrale ou des extraits d'articles du site [www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) à des groupes de discussions sur Internet, dans la mesure où les textes et les titres ne sont pas modifiés. La source doit être citée et une adresse URL valide ainsi qu'un hyperlien doivent renvoyer à l'article original du CRM. Les droits d'auteur doivent également être cités. Pour publier des articles du Centre de Recherche sur la mondialisation en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [crgeditor@yahoo.com](mailto:crgeditor@yahoo.com)

[www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) [www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) contient du matériel protégé par les droits d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif et est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par les droits d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur de ces droits.

Pour les médias: [crgeditor@yahoo.com](mailto:crgeditor@yahoo.com)

© Droits d'auteurs Gilles Munier, [france-irak-actualite.com](http://france-irak-actualite.com), 2012

L'adresse url de cet article est: [www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=29991](http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=29991)

---

[Privacy Policy](#)

© Copyright 2005-2009 Mondialisation.ca  
Site web par [Polygraphx Multimedia](#) © Copyright 2005-2009